

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 91'000 francs TTC pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis l'avènement de la commune de Val-de-Travers, une des préoccupations du Conseil communal a toujours été de maintenir et de renforcer la sécurité dans le domaine du traitement et de la distribution d'eau potable pour notre population.

Plusieurs mesures de renforcement, d'adaptation et de modernisation de notre réseau d'eau ont été effectuées depuis 2009 dans ce domaine.

L'une d'entre elles a consisté dans la mise en place d'un système de transmission et de gestion de l'information entre les différents réservoirs d'eau potable et une centrale de commande située à Fleurier dans les locaux du dicastère des infrastructures.

Cette modernisation de l'automatisation permet, en cas de difficultés, d'intervenir rapidement et à distance sur les différents éléments de sécurité installés au sein des réservoirs. A ce jour ce ne sont pas moins de dix réservoirs qui sont déjà équipés d'un tel dispositif.

2. Constat

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des difficultés sur les installations de traitement et de distribution d'eau du réservoir de Buttes.

Cette installation, réalisée en 1991, est en bon état au niveau de sa structure. Le traitement de l'eau est effectué par un système à ultra-violet (UV) ancienne génération et elle dispose d'une commande à distance filaire installée dans l'ancienne administration communale du village de Buttes.

Ce modèle d'installation était courant à l'époque afin de permettre aux administrateurs d'intervenir en première instance en cas d'alarme sur le système de filtration d'eau.

Aujourd'hui, plusieurs pannes récurrentes de la commande de transmission de filtration sont apparues. Ce sont principalement les tableaux de commande qui sont en cause et qui empêchent toute distribution d'eau potable lors de ces pannes. A noter qu'il y a quelques années, une partie des commandes de transmission avaient déjà été remplacées par des éléments d'occasion à peu de frais. Aujourd'hui il n'y plus de pièces à disposition et c'est l'ensemble du système qu'il faut revoir.

3. Proposition de travaux

Fort de ce constat le dicastère des infrastructures, par son service des eaux, a fait établir des devis afin de connaître les coûts de la mise à niveau de ces installations. Ce projet a été élaboré en accord avec les services de l'état concernés et dans la ligne du futur plan directeur communal des eaux.

Les travaux se répartissent donc comme suit :

Travaux de sanitaires pour l'adaptation des éléments	fr.	5'000.–
Reprise de la commande de transmission et réalisation d'une installation de télégestion en relation avec le système centralisé	fr.	62'640.–

Mise à niveau des installations d'UV par le passage d'un système de 250 joules m/s de puissance à 400 joules m/s	fr.	13'189.–
Pose d'un turbidimètre de sortie des filtres.	fr.	10'000.–
Total des investissements TTC	fr.	90'829.–

Ainsi c'est une station de pompage moderne, adaptée à notre système de contrôle et aux normes qui sera réalisée sur le réservoir de Buttes

4. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

Projection des coûts

Coût brut de la demande de crédit TTC	fr.	91'000.–
Subventionnement cantonal 20 %	fr.	18'200.–
Solde net à charge de la commune TTC	fr.	72'800.–
Amortissement au taux de 8,6 % sur l'investissement net	fr.	6'261.–
Coût de l'argent (taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2 %)	fr.	728.–

Charge annuelle de l'investissement	fr.	6'989.–
--	------------	----------------

Ce qui représente un coût d'environ 0,9 centime par mètre-cube d'eau potable.

Compte tenu de la variabilité de la consommation, et au vu du fonds de l'eau potable, qui se monte à 240'383 francs au 1^{er} janvier 2017, nous considérons que l'investissement qui vous est proposé ne nous imposera pas une adaptation des tarifs.

Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances

S'agissant d'une dépense dans un domaine totalement autofinancé, l'investissement proposé n'est pas soumis aux limites communales d'investissement.

5. Conclusion

Les travaux proposés permettront la remise à niveau des installations de traitement et de télégestion du réservoir de Buttes et amélioreront la sécurité dans le domaine de la distribution d'eau potable sur le village de Buttes.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir accepter cette demande de crédit.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 12 juillet 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat

Annexe :

- projet d'arrêté

CREDIT DE 91'000 FRANCS POUR LA MODERNISATION ET L'AUTOMATISATION
DU RESERVOIR DE BUTTES



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 12 juillet 2017 ;
vu la Loi cantonale sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le Règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du
4 septembre 2017 ;
vu le préavis **XXX** de la commission des travaux publics, du 12 septembre 2017 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Un crédit de 91'000 francs est accordé au Conseil communal pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes.

Article 2 La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 50310.00 *Ouvrages de génie civil du service des eaux*
- Entité de gestion n° 43 7101 *Approvisionnement en eau potable (Eaux)*
- Projet n° 100.43.075 *Modernisation et automatisation réservoir Buttes*

et amortie au taux de 8,6 %.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 25 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LA PRESIDENTE : LE SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger